

### **Collectif Solidarité Bosnie Herzégovine - Subvention exceptionnelle**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le collectif Solidarité Bosnie Herzégovine de Besançon a organisé en octobre 1995, une collecte de nourriture, vêtements, fournitures scolaires, médicaments, petits mobiliers, etc. au profit d'une école de Sarajevo.

Le convoi sera assuré en ayant recours à la location d'un camion.

Aussi, le Collectif Solidarité Bosnie Herzégovine a fait une demande de subvention à la Ville de Besançon afin de couvrir les frais de location du véhicule, de l'assurance et du carburant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 6 000 F au Collectif Solidarité Bosnie Herzégovine pour lui permettre de mener à bien cette action.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 1995 au compte 934. 21.691 code service 20000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.